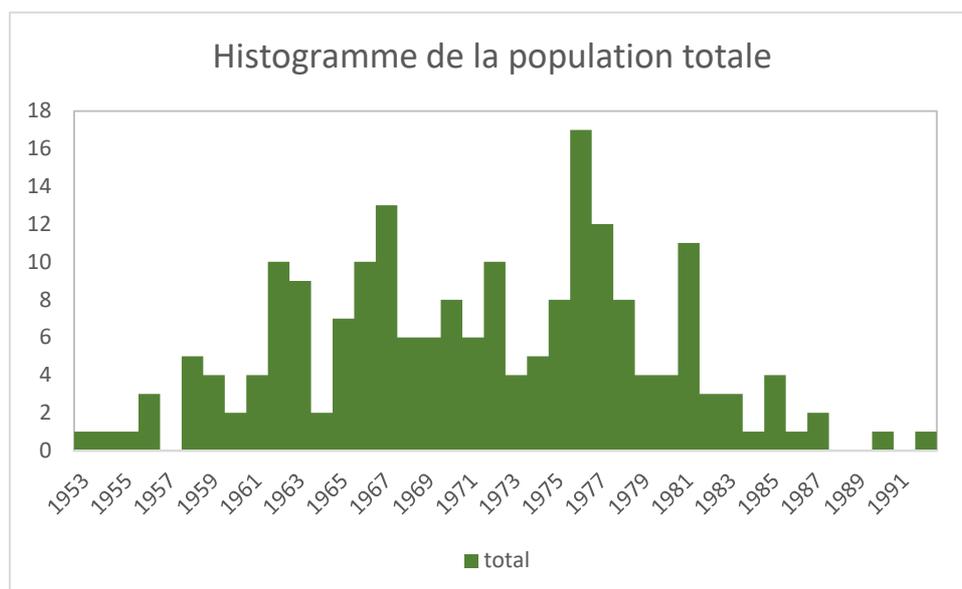


RAPPORT D'ACTIVITE 2022 de la section 34 du CNU

I. Population de la section 34 en mars 2022

La section comporte 197 membres dont 38 femmes (19,3%). 59% des membres sont maîtres de conférences. La figure ci-dessous montre l'histogramme de la population totale en fonction des années de naissance (en date de mars 2022).



Histogramme de la population totale par dates de naissance

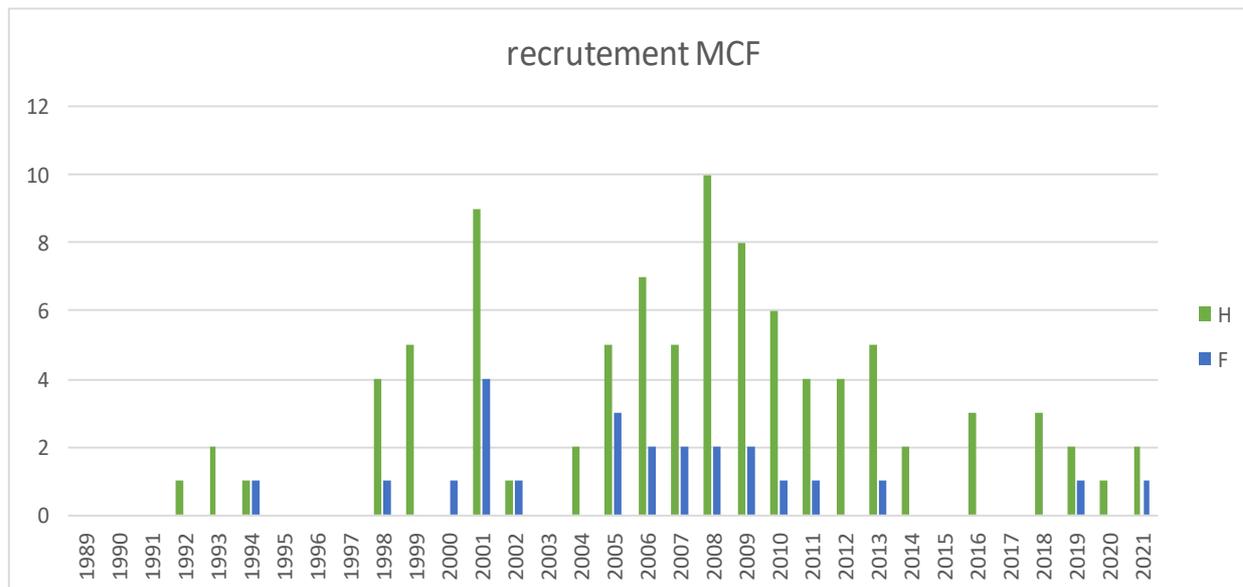
8% des enseignants-chercheurs ont moins de 40 ans, c'est comparable à l'an dernier (7%). La population se répartit de la manière suivante :

grades	hommes	femmes	total	%F
MCF CN	63	16	79	20,3%
MCF HC	26	8	34	23,5%
MCF EX	3	0	3	0,0%
PR 2C	16	1	17	5,9%
PR 1C	27	4	31	12,9%
PR EX1	14	3	17	17,6%
PR EX2	10	6	16	37,5%

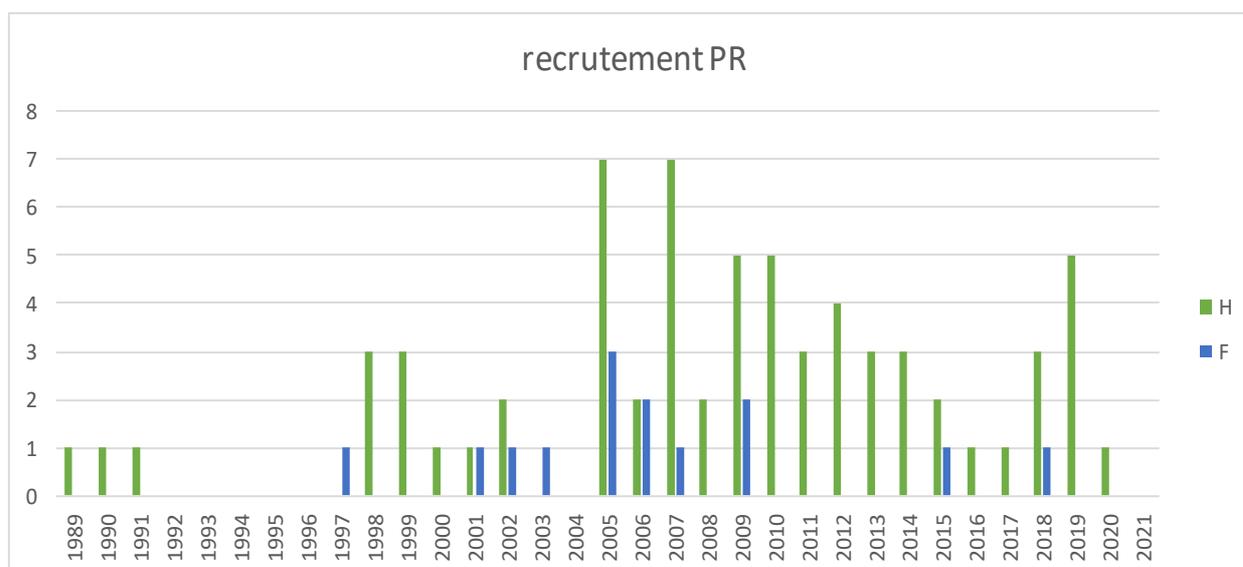
Répartition hommes/femmes dans les différents grades

Il y a 21% de femmes dans le corps des maîtres de conférences et 17% dans celui des professeurs, ce qui semble une différence peu significative mais qui couvre des réalités différentes suivant les grades et suivant les générations.

Pour approfondir cette question on peut considérer la population du point de vue de la date de recrutement plutôt que de la date de naissance. Ceci se traduit par les répartitions suivantes qui concernent les populations en activité dans les deux corps. Les personnes qui ont été recrutées dans le corps et l'ont quitté n'y figurent pas.



Répartition des maîtres de conférences actuels en fonction de leur date de recrutement



Répartition des professeurs en fonction de leur date de recrutement

Nous constatons dans notre dernier rapport que la diminution du recrutement de femmes allait de pair avec la diminution du recrutement : entre 2006 et 2010, par exemple, 46 recrutements de maîtres de conférences, dont 20% de femmes, entre 2016 et 2020, 10 recrutements, 10% de femmes. Le même phénomène s'observait pour les passages professeurs avec respectivement 25 postes et 20% dans la première période, 12 postes et 8% dans la deuxième. On peut peut-être voir les prémices d'un changement de tendance dans le recrutement des jeunes avec deux femmes recrutées en 2019 et 2021, sur un total de 7 maîtres de conférences. Pas de changement de tendance par contre pour le passage professeur. Nous encourageons les comités de sélection à bien faire attention aux biais dans les recrutements et à se former sur ces questions.

Le constat que les recrutements d'enseignants-chercheurs sont, depuis près de 10 ans, de l'ordre de 0 à 3 par an, se prolonge sur l'année 2022. Cette situation alarmante ne permet pas le renouvellement des enseignants dans les disciplines de la section 34, et joue contre l'égalité H/F comme mentionné précédemment. Dans ce contexte, la mise en place des CPJ (chaire professeur junior) ne peut que renforcer l'inquiétude sur la pérennité du métier d'enseignant-chercheur et sur l'ancre du recours aux vacances.

Une manière de gérer la pénurie de postes pour les établissements est d'ouvrir des postes à cheval sur plusieurs sections, en particulier des postes de PR 46.3. Au final le nombre de postes réels aboutissant dans une section donnée reste très faible mais cette année la section 34 récupère les 7 postes ouverts au concours, dont 3 étaient à cheval sur deux sections.

PR :

- 1 46.1 à l'ENS Lyon 34
- 1 46.3 à Versailles Saint-Quentin 34
- 1 46.3 à Sorbonne Université 30-34
- 1 46.3 à Paris Cité 29-34

MC :

- 1 à l'ENS Paris en 34
- 1 à Paris Cité en 29-34
- 1 à Sorbonne Université en 34

II. Compte rendu des sessions de qualification et CRCT

La désignation des rapporteurs (qualification et CRCT) s'est faite lors de la réunion du bureau le 25 novembre 2021. La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière les 2 et 3 février 2022.

A. Session de qualification

Le nombre de candidats pour les qualifications aux fonctions de Maître de conférences a un peu chuté (67 dossiers contre 82 en 2021). Après examen de tous les dossiers de demande de qualification, il est procédé au vote sur les listes de qualification : elles sont adoptées à l'unanimité. Les membres de la section regrettent que le dépôt des dossiers soit toujours aussi mal organisé sur GALAXIE, ce qui conduit à des dossiers éparpillés dans plusieurs fichiers et souvent à l'absence de dossier rédigé (malgré la demande explicite sur le site de la section).

Résultats des qualifications :

Maîtres de conférences :

Sur 67 dossiers transmis à la section

- 55 qualifiés,
- 9 non qualifiés,
- 3 hors section,

Le taux de qualification est donc de 82% des candidatures des dossiers transmis à la section, ce qui est très stable par rapport à l'année précédente. Il y a eu 16 candidates, 88% ont été qualifiées. On constate au cours du temps que la baisse du nombre de candidates est plus rapide que celle du nombre de candidats : la fraction de femmes est passée de 34% à 24% de 2020 à 2022.

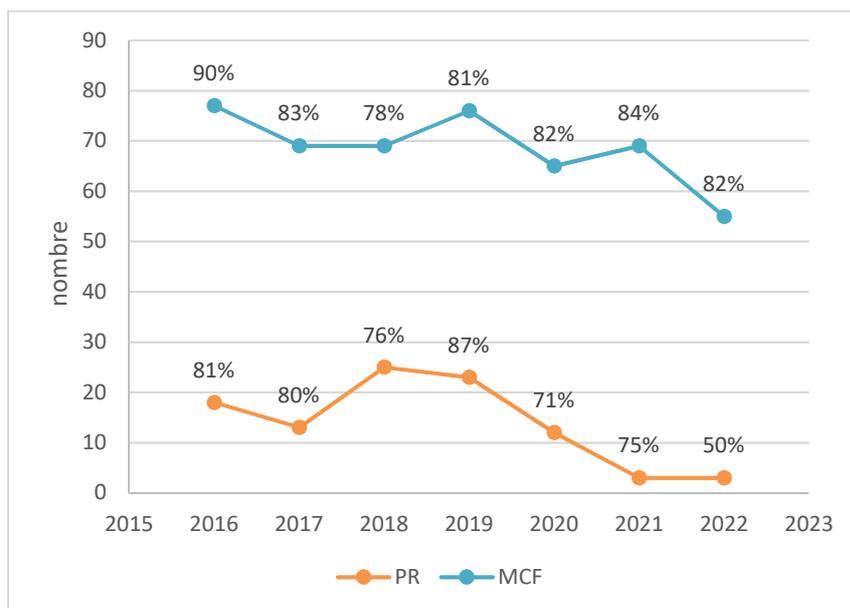
Professeurs :

Sur 6 dossiers transmis à la section

- 3 qualifiés,
- 2 non qualifiés,
- 1 hors section

Le taux de qualification n'a donc plus du tout le même sens qu'avant. On peut relever les professions des candidats : enseignants hors université, CR au CNRS, chercheur contractuel.

Le graphe ci-dessous représente l'évolution du nombre et du pourcentage de qualification.



Evolution du nombre de qualifications sur le mandat de la section actuelle et de la précédente

B. Session d'attribution de CRCT

2 demandes seulement ont été reçues, pour une attribution d'un unique semestre, dont une demande de femme. Après rappel des critères de la section (qualité scientifique du dossier, pertinence et urgence du projet, autre CRCT ou décharges déjà obtenus), les demandes sont analysées. Le semestre est attribué à Roch Smets.

III. Compte rendu de la session d'avis sur les avancements de grade

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière les 19 et 20 mai 2022 pour examiner les promotions, après une réunion du bureau qui s'était tenue le 11 avril.

Les personnes promues en 2022 sont :

- de MC-CN à HC : Christian Balança, Philippe Garnier, Emilie Habart
- de MC-HC à EX : Jean-François Gonzalez
- de PR2 à PR1 : Mathieu Barthélémy, Thierry Fouchet
- de PR1 à PR EX1 : Nathalie Carrasco, Sylvain Chaty
- de PR EX1 à EX2 : Véronique Buat

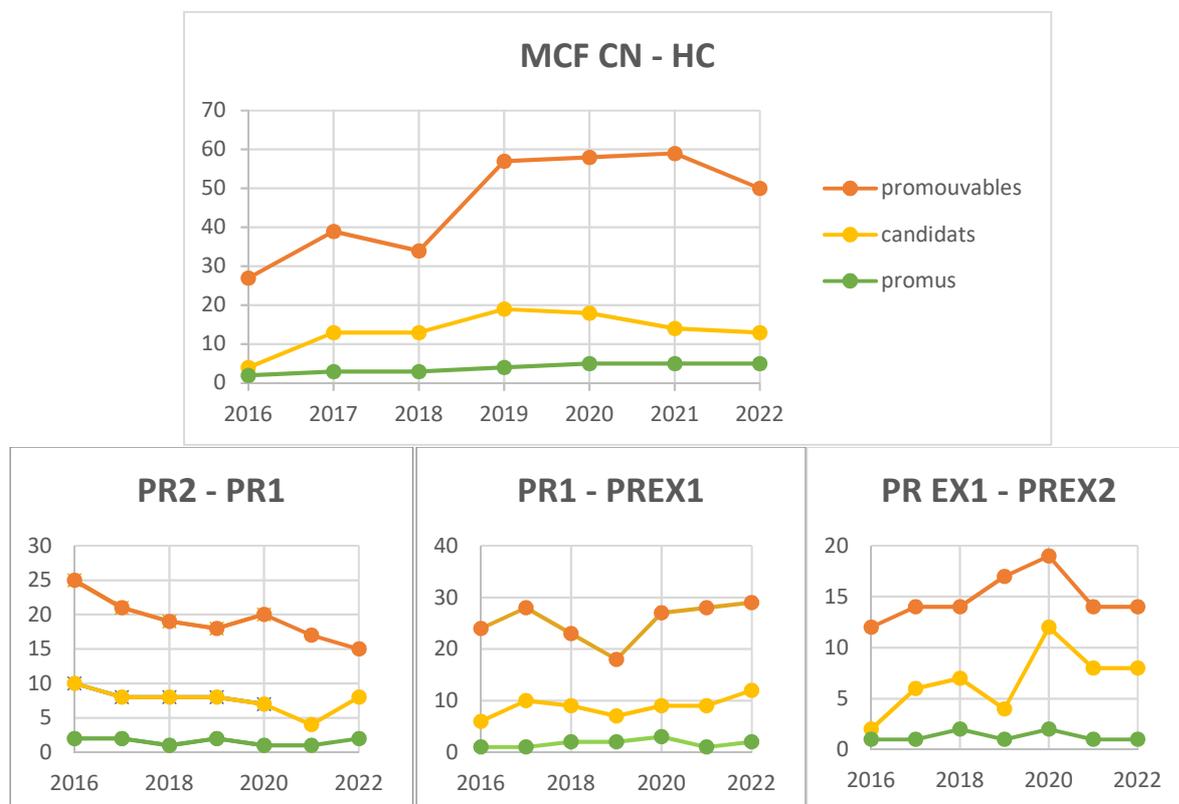
2022	population de référence			possibilités 2022	candidatures				F promues
	promouvables	Femmes promouvables	% F promouvables		dossiers reçus	dossiers F reçus	% F candidates	% candidats / promouvables	
MCF CN - HC	50	12	24%	5	13	3	23%	26%	1
MCF HC - EX	5	1	20%	1	2	0	0%	40%	0
PR2 - PR1	15	0	0%	2	8	0	0%	53%	0
PR1 - PREX1	29	4	14%	2	12	2	17%	41%	1
PR EX1 - PREX2	14	3	21%	1	8	1	13%	57%	1
totaux	113	20	18%	11	43	6	14%	38%	3

Bilan chiffré de la campagne 2022

Quelques observations :

- La section a enfin une possibilité de promotion pour le passage à la classe exceptionnelle des maîtres de conférences.
- Les femmes de la classe normale des MCF ne sont plus sous représentées dans les candidatures à la promotion à la hors-classe. Notre rapport a peut-être été utile ! Dans les autres catégories il y a tellement peu de femmes promouvables qu'il est difficile de faire des statistiques.

Les graphes ci-dessous représentent depuis 2016 le nombre de promouvables, candidats et promu par le CNU.



On voit clairement sur ces graphiques le vieillissement de la population de professeurs lié au trop faible nombre de recrutements PR2.

IV. Compte rendu de la session d'avis sur les demandes de primes

La section s'est réunie le 15 septembre 2022 pour rendre son avis sur les demandes de primes.

Pour cette session, la PEDR est remplacée par la part 3 du RIPEC. La principale différence est que tous les volets du métier, notamment les activités d'enseignement (autrefois absentes de la candidature à la PEDR), sont susceptibles de donner droit à une reconnaissance à travers l'attribution d'une prime. Le choix du motif (enseignement, recherche, responsabilités, ou l'ensemble des trois) d'attribution de la prime individuelle ne relève pas de la personne candidate. Les candidats ont donc déposé des dossiers complets avec toute leur activité professionnelle.

La section doit attribuer trois avis pour le volet activité scientifique, pour l'investissement pédagogique et pour la prise de responsabilités. Ces avis sont synthétisés par une note qui peut prendre les valeurs :

A : Très favorable

B : Favorable

C : Réservé

La section a reçu 14 demandes émanant du collège A (dont 2 femmes) et 26 demandes du collèges B (dont 3 femmes). L'objectif de la réforme était d'augmenter le nombre de bénéficiaires de primes, on peut constater que le nombre de demandeurs a un peu augmenté, surtout chez les maîtres de conférences. Mais cette augmentation est faible si on tient compte du fait que tous les établissements sont maintenant obligés de passer par le dispositif (auparavant certains établissements géraient en interne l'attribution des primes, dont principalement Sorbonne Université qui représente 13% de l'effectif total de la section).

La grosse différence par rapport aux campagnes précédentes et qu'il n'y a plus de quotas pour rendre les différents avis, donc plus d'inter comparaison pour sélectionner les 20% qui avaient droit à un avis « très favorable » qui garantissait (à peu près) l'attribution de la PEDR.

La multiplicité des avis possibles fait qu'il est difficile de donner un résumé des avis rendus. La section a mis 3A à 7 maîtres de conférences (dont 1 femme) et 1 professeur (femme). Elle a mis plus de A dans la catégorie « activité scientifique » (77% pour les MCF, 71% pour les PR). Elle a constaté que les collègues qui candidaient ont à de rares exceptions près des bons dossiers qui mériteraient une prime.

Comme précédemment la section n'est pas informée du nombre de primes effectivement attribuées à l'issue de la procédure puisque la décision finale revient aux établissements. Pour évaluer l'efficacité du système complexe qui a été mis en place, la section a donc décidé d'interroger tous les candidats pour avoir un retour.

Enquête menée auprès des candidats à la prime :

93% des personnes interrogées ont répondu.

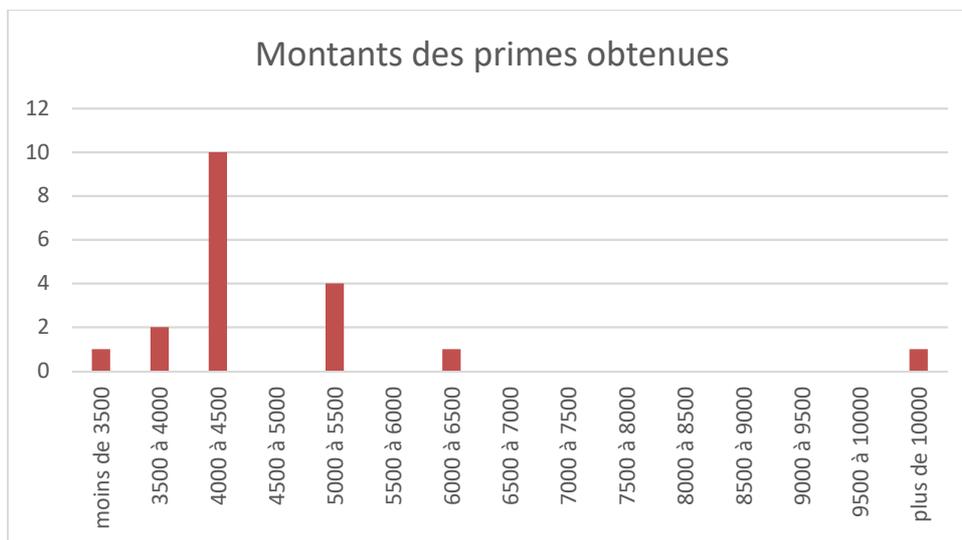
Dans l'ensemble les résultats sont cohérents avec les avis de la section :

- 100% des candidats à qui la section avait mis 3A ont eu une prime ainsi que 67% des candidats avec 2A

- 20% des candidats à qui la section avait mis 1C ont eu une prime

La plupart des primes obtenues l'ont été pour l'activité scientifique (60%).

65% ont obtenu une prime de moins 4500€ (brut/an). La moyenne est de moins de 5000€.



On n'observe pas d'inégalités particulières entre établissements, mais les effectifs peu nombreux dans chacun rendent compliquées les statistiques.

A l'issue de cette réunion la section a voté la motion suivante (91% de oui) :

La section 34 a enquêté auprès des candidats à la prime pour connaître leur résultat final (taux de retour 93%).

Elle constate que globalement les universités ont suivi les avis de la section :

- 100% des candidats à qui la section avait mis 3A ont eu une prime ainsi que 67% des candidats avec 2A

- 20% des candidats à qui la section avait mis 1C ont eu une prime

La plupart des primes obtenues l'ont été pour l'activité scientifique (60%).

65% ont obtenu une prime de moins de 4500€ (brut/an).

Elle constate aussi que 11% de la population totale de la section a obtenu une prime (alors que 20% de la population avait candidaté). Si on extrapole sur 3 ans, on peut imaginer qu'environ 30% de la population aura obtenu une prime, on est donc très loin d'une prime obtenue par tous les enseignants-chercheurs, malgré les montants faibles distribués globalement.

La section conteste donc l'efficacité du dispositif RIPEC : travail pour les candidats pour monter un dossier, travail pour les sections CNU pour évaluer les dossiers, travail au niveau local pour finalement distribuer un montant assez faible pour une durée plus courte qu'avant (3 ans au lieu de 4). Ces résultats ne font que renforcer notre opposition à ce système de primes, injuste et inefficace, et notre souhait que les montants correspondants soient inclus dans les salaires de tous et ainsi soumis aux cotisations pour la retraite.

Néanmoins nous considérons que si ce système devait perdurer, le rôle du CNU est indispensable pour apporter un éclairage disciplinaire, et national, en complément à une vision locale mais pluridisciplinaire.

V. Session de suivi de carrière

La section s'est réunie le 19 mai 2022 pour analyser seulement 6 dossiers (4 MCF et 2 PR). Il faut noter que deux de ces dossiers avaient déjà été examinés par la section pour une autre raison (avancement), un était succinct et ne permettait pas d'appréhender réellement la situation du collègue. Pour les autres dossiers, la section s'efforce de donner un avis constructif aux collègues.

VI. Session promotion par repyramidage

Une autre innovation arrivée en 2022 : la promotion des maîtres de conférences dans le corps des professeurs par « repyramidage ». Elle a pour but d'augmenter les possibilités de promotion

dans les sections où la fraction de professeurs est inférieure à 40%. Comme dans la section 34 cette fraction est de 41%, nous savions que peu de postes seraient ouverts. Un seul l'a été à l'Université de la Côte d'Azur, où la fraction est de 50%. La section a donné un avis favorable sur un dossier, celui de l'unique candidat qui a finalement obtenu ce poste : Aurélien Crida.

VII. Autres activités

Comme on vient de le voir, l'année 2022 a été l'occasion de pas mal de modifications dans la gestion des carrières des enseignants-chercheurs suite à l'adoption de la Loi de Programmation de la Recherche. Le début de l'année a été marqué par la mobilisation pour éviter la disparition du contingent national pour les avancements. La section s'est réunie en assemblée générale le 24 janvier 2022 et s'est associée à la motion votée par la CP-CNU. La mobilisation a été un succès.

Les motions adoptées par la section sont recensées sur notre site internet :

<https://cnu34.osug.fr/>

Tenant compte de l'évolution des évaluations (reprise des visites de laboratoires et des discussions sur le projet), la section a décidé de ne plus boycotter les demandes de l'HCERES et a envoyé des volontaires dans quelques comités.

Les membres du bureau participent aux réunions et discussions de la CP-CNU ainsi qu'à un certain nombre de groupes de travail mis en place par la CP-CNU (Ethique, Carrières...). Il faut noter que ces groupes de travail ne se sont pas réunis en 2022.

La section, ou le bureau suivant les cas doivent aussi effectuer un certain nombre de tâches comme participation aux commissions d'appel pour la qualification.

La section a élaboré une liste de tous les enseignants-chercheurs 34 avec leurs mails, en partant de la liste fournie par le ministère et en la complétant, afin de pouvoir communiquer directement avec tous les collègues et les informer régulièrement. Cette communication est appréciée et efficace.